

Master en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : sante-montignies-kine@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

PATHOLOGIE DU SYSTEME LOCOMOTEUR 2 ET RHUMATOLOGIE			
Code	PAKN2B93KIN	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Frédéric Borlée (frederic.borlee@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Le cours de "Pathologie du système locomoteur 2 & Rhumatologie" est dispensé par le Dr F. Borlée.

L'objectif de cette UE est de développer les connaissances des étudiants en ce qui concerne les pathologies du système locomoteur. Elle fournira également à l'étudiant les bases de la rééducation kinésithérapeutique pour la prise en charge de patients présentant des troubles du système locomoteur.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
 - 1.2 Evaluer sa pratique professionnelle et ses apprentissages
 - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
 - 1.6 Exercer son raisonnement scientifique
- Compétence 4 **Concevoir des projets professionnels complexes**
 - 4.1 Identifier la situation
 - 4.3 Etablir le diagnostic du kinésithérapeute par des actes spécifiques
 - 4.4 Utiliser des concepts, des méthodes, des protocoles dans des situations variées

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE, l'étudiant doit être capable, seul:

- de décrire une pathologie et son évolution, d'analyser le traitement réalisé et de tirer des conséquences sur sa stratégie de rééducation.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAKN2B93KINA Pathologie du système locomoteur 2 et rhumatologie 30 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAKN2B93KINA Pathologie du système locomoteur 2 et rhumatologie 20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Master en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : sante-montignies-kine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Pathologie du système locomoteur 2 et rhumatologie			
Code	16_PAKN2B93KINA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Frédéric Borlée (frederic.borlee@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cours dispensé par le Docteur F. Borlée.

Le cours se veut interactif et largement illustré de cas cliniques. L'étudiant sera confronté à de multiples situations cliniques.

A partir de notions théoriques et pratiques, passer en revue les pathologie les plus courantes de l'appareil locomoteur en termes d'étiologie, de mise au point et de traitement adapté à la kinésithérapie.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Elle vise plus spécifiquement la compétence 1.1 et les Acquis d'Apprentissage suivants :

(I.) "Au terme de l'U.E., l'étudiant doit être capable, seul, de décrire une pathologie et son évolution, d'analyser le traitement réalisé et de tirer des conséquences sur sa stratégie de rééducation.

Au terme de l'activité d'apprentissage, l'étudiant doit être capable: de mobiliser les savoirs théoriques de base nécessaires pour faire face à des situations cliniques standards.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Les fractures du bassin-hanche

Le tendon

Les lésions musculaires

La cheville

Les fractures entorses du genou

Le genou antérieur

Démembrement de la pathologie musculaire et de l'épaule

Les pathologies lombaires et leurs prises en charge.

Démarches d'apprentissage

Exposés magistraux

PP et Pdf déposés sur Connected

Dispositifs d'aide à la réussite

néant

Sources et références

La Clinique du Coureur

Expérience personnelle en pathologie de l'appareil locomoteur

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les différents chapitres seront déposés en format PP ou Pdf sur la plateforme Connected.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Eve	100			Exe	100

Eve = Évaluation écrite, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

L'activité d'apprentissage (AA) est cotée sur 20 et au 1/10ème près.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).